

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

SC9989

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-troisième session ordinaire

19 – 23 mai 2013

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/785(XXIII)vi

Original : Anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP
SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

I. INTRODUCTION

1. La première réunion du Sous-comité sur les questions d'audit s'est tenue le 15 mai 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie) et s'est poursuivie le 20 mai 2013.

II. PARTICIPATION

2. La réunion a été présidée par S.E.M. Sajo Jallow, Ambassadeur de la République de Gambie et premier Vice-président du Sous-comité sur les questions d'audit. Les représentants des États membres suivants ont participé à la réunion:

1. Burkina Faso
2. Tchad
3. République Démocratique du Congo (RDC)
4. Éthiopie
5. Gambie
6. Lesotho
7. Mauritanie
8. Afrique du Sud
9. Seychelles
10. Togo
11. Tunisie

III. ALLOCUTION D'OUVERTURE

3. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité et a présenté ses excuses pour le retard intervenu pour débiter la réunion.

4. Le Président a demandé à la Directrice du Bureau de la vérification interne de donner des informations sur les questions en suspens qui devaient être examinées par le Sous-comité, mais qui ne figuraient pas à l'ordre du jour. La Directrice a indiqué que deux autres questions ne figuraient pas à l'ordre du jour parce que la traduction des documents y relatifs n'était pas encore achevée dans toutes les langues de travail de l'UA. Les documents concernés étaient les suivants :

- a) Analyse de l'exécution du budget au titre de l'année 2012
- b) Rapport de vérification sur l'acquisition de l'immeuble du Bureau de Washington

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Président a présenté l'ordre du jour qui a été adopté par le Sous-comité en y incluant les deux points, tel qu'expliqué par la Directrice du Bureau de la vérification interne. L'ordre du jour adopté était par conséquent le suivant:

- (a) Allocution d'ouverture
- (b) Termes de référence du Sous-comité sur les questions d'audit
- (c) Séance d'information sur la vérification interne:
 - i) Processus de la vérification interne
 - ii) Plan de vérification interne au titre de l'année 2013
- (d) Analyse de l'exécution du budget au titre de l'année 2012
- (e) Rapport de vérification sur les locaux du Bureau de Washington
- (f) Questions diverses.

V. TERMES DE RÉFÉRENCE DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

A) PRÉSENTATION PAR LA COMMISSION DE L'UA

6. La Directrice du Bureau des vérificateurs internes a présenté les Termes de référence du Sous-comité sur les questions d'audit, en déclarant qu'il est nécessaire de les réexaminer étant donné les changements intervenus dans le nombre des membres du Comité.

B) DÉLIBÉRATIONS

- 7. Le Sous-comité a indiqué qu'étant donné l'augmentation du nombre des membres à quinze (15), conformément au nombre des membres des autres Sous-comités du Comité des représentants permanents (COREP), les Termes de référence devraient être amendés en conséquence.
- 8. Le Sous-comité a également souligné que les clauses supplémentaires des Termes de référence devraient être amendées pour être conformes au Règlement intérieur du COREP, telles que la nomination du président, la constitution du quorum de la réunion, la durée du mandat des membres, le remplacement des membres, et d'autres clauses nécessitant plus d'éclaircissements.
- 9. Le représentant du Conseiller juridique a précisé que les Termes de référence du Sous-comité du COREP pourraient être réexaminés et soumis pour examen et approbation au COREP. À cet égard, la composition, la durée du mandat des membres, la constitution du quorum et la présidence devraient être conformes au Règlement intérieur du COREP. À titre d'illustration, le quorum devrait être constitué par la majorité simple.

10. La Directrice a été d'accord avec le représentant du Conseiller juridique. Elle a également donné des précisions supplémentaires sur divers articles, comme l'article 5.3 selon lequel toutes les tâches des missions de vérification, y compris l'audit de performance, pourraient être effectuées.

11. Le Sous-comité est convenu ensuite que les Termes de référence devraient être amendés comme suit:

- a) L'Article 4.1 se lit comme suit: « Le Sous-comité sur les questions d'audit est composé de quinze (15) membres du COREP. Le COREP procède à la nomination des membres du Sous-comité sur les questions d'audit en conformité avec le Règlement intérieur du COREP » ;
- b) L'Article 4.2 doit être amendé comme suit: «Le mandat des membres du Sous-comité est conforme au Règlement intérieur du COREP » ;
- c) l'Article 4.3 doit être amendé comme suit: «Le mandat du président du Sous-comité est déterminé conformément au Règlement intérieur du COREP » ;
- d) L'Article 4.4 doit être amendé comme suit:
 - Inclure l'expression «qu'il jugera nécessaire;» après expert financier dans la première phrase ;
 - Remplacer le mot «annuel» dans la première phrase par «approprié».
- e) L'Article 4.5 doit être reformulé comme suit: «En cas de vacance, le doyen approprié nomme un remplaçant par le biais de consultations conformément au Règlement intérieur du COREP » ;
- f) l'Article 5.2 doit être amendé comme suit: «dont cinq membres du Sous-comité » doit être remplacé par « où la majorité simple constitue le quorum » ;
- g) Article 5.3 : les mots «au moins annuellement» doivent être remplacés par « sur une base régulière" ;
- h) Article 6.10 : le mot «recevoir» doit être remplacé par « examiner». Remplacer également « à l'examen du COREP» par « faire des recommandations au COREP » ;
- i) Article 6.11 : le mot « annuellement » doit être remplacé par « périodiquement » ;

- j) Article 6.12 : les mots « obtenir toute information » doivent être remplacés par « obtenir des informations pertinentes ».

C) RECOMMANDATION DU SOUS-COMITÉ

12. En conclusion, le Sous-comité recommande que le COREP adopte les Termes de référence du Sous-comité sur les questions d'audit tels qu'amendés.

VI. SÉANCE D'INFORMATION PAR LA VÉRIFICATION INTERNE SUR LE PROCESSUS DE VÉRIFICATION INTERNE ET SUR LE PLAN DE VÉRIFICATION INTERNE AU TITRE DE 2013

A) PRÉSENTATION PAR LA COMMISSION DE L'UA

13. La Directrice du Bureau de la vérification interne a expliqué brièvement le processus de vérification interne appliqué par l'Organisation des vérificateurs internes dans le cadre de l'exécution de ses fonctions. Elle a indiqué que le processus de vérification interne comporte quatre (4) étapes, à savoir : la planification, le travail sur le terrain, l'établissement de rapports et le suivi.

14. La Directrice a de même énuméré les divers types de vérifications qui sont effectuées par l'Organisation des vérificateurs internes. Elle a également déclaré que le Bureau de la vérification interne couvre divers départements au Siège, les bureaux de représentation et les bureaux régionaux de l'UA, les missions de paix de l'UA et les bureaux de liaison ainsi que les autres organes de l'UA.

B) DÉLIBÉRATIONS

15. Les Membres ont apprécié la séance d'information organisée par la Directrice et ont voulu savoir:

- a) Si des améliorations ont été réalisées à la suite de rapports de vérification interne.
- b) Quel type de vérification serait effectué pour l'ECOSSOC dans le cadre de l'enquête menée par le Conseil des vérificateurs externes?
- c) Un rapport sur l'exécution du budget à la fin de l'année devrait être en cours d'élaboration par le Bureau de l'audit interne en vue d'aider les membres dans le cadre de l'examen du budget de l'année suivante.
- d) Si la vérification des fonds ne produisant pas d'intérêts et celle de l'IBAR avait été effectuée.
- e) Le titre des Documents d'information sur la vérification interne devrait être amendé en « Séance d'information sur la vérification interne à l'intention du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit ».

16. La Directrice du Bureau de la vérification interne a répondu comme suit:
- a. Une certaine amélioration a été observée dans les processus ainsi qu'une conformité résultant des vérifications effectuées. Ces améliorations ont été appuyées par le Conseiller du Vice-président chargé des Systèmes et des questions techniques, qui a parlé des améliorations réalisées dans le cadre de l'AMISOM (Mission de l'UA en Somalie) grâce aux enseignements tirés des missions de l'UA (AMIS).
 - b. La Directrice a indiqué qu'une vérification normale serait effectuée à l'égard de l'ECOSSOC. Elle a également informé les membres que le Bureau de la vérification interne a commencé les examens trimestriels de l'exécution du budget devant être revus par le Sous-comité qui accélèrera l'élaboration des états annuels consolidés.
 - c. S'agissant de l'examen des fonds ne produisant pas d'intérêts et de celui de l'IBAR, la Directrice a informé la réunion que la Direction a déjà entamé cet examen.

C) CONCLUSION DU SOUS-COMITÉ

17. Le Sous-comité a pris note de la séance d'information organisée par la Directrice du Bureau de la vérification interne, et a exprimé ses remerciements au Bureau de la vérification interne pour les informations fournies.

VII. RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET 2012 ET SUR LES LOCAUX DU BUREAU DE WASHINGTON.

18. Le Directeur du Bureau de la vérification interne a présenté le rapport sur l'analyse de la performance du budget pour l'exercice 2012, qui indique que le taux global d'exécution est de 68%, tandis que le taux d'exécution du budget de fonctionnement était de 94% et celui du budget-programme représentait de 50% du budget approuvé. Les principales raisons qui expliquent la faible exécution des programmes sont le retard et l'absence de fonds, ainsi que les contraintes de capacité des départements.

19. Les membres ont salué l'exposé et ont soulevé les points suivants :

- Le Sous-comité a été préoccupé par l'excédent des dépenses sur certains postes budgétaires et devrait comprendre la justification de ce mécanisme mis en place.
- Le Sous-comité a été préoccupé par la faible exécution des programmes, qui est également liée à l'insuffisance des départements de soumettre des rapports aux partenaires dans le temps. C'est pourquoi les partenaires ne libèrent pas les fonds dans le temps.

20. La Commission a répondu comme suit :

- L'excédent de dépenses est enregistré sur les frais de personnel, qui sont non-contrôlables et le mécanisme pour traiter ce problème est de les présenter pour le budget supplémentaire
- En ce qui concerne les rapports, il a été informé que la Commission a émis une note de service pour instruire tous les départements de soumettre les rapports à temps, sinon des sanctions seront appliquées en cas de non-conformité.

CONCLUSION DU SOUS-COMITÉ

21. Le Sous-comité a pris note du rapport sur l'exécution du budget et a conclu que ce rapport était un bon travail et qu'il devrait alimenter le travail du Conseil des vérificateurs externes sur l'audit des états financiers de 2012.

VIII. RAPPORT SUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU BUREAU DE WASHINGTON

22. Le Président du Conseil des vérificateurs externes a présenté le rapport sur la construction du bâtiment du Bureau de Washington, en résumant l'objectif, la méthodologie, les observations et les recommandations de l'audit. Les principales recommandations sont les suivantes :

- Le COREP ne devrait pas être impliqué dans les activités de gestion ;
- Le personnel technique devrait être impliqué dans les décisions nécessitant une expertise technique ;
- L'administration devrait accélérer la prise de décision ;
- Il conviendrait d'évaluer les capacités effectives des consultants.

23. Les membres ont salué l'exposé et soulevé les points suivants :

- Le Sous-comité n'était pas d'accord avec la recommandation qui veut que le COREP ne soit pas impliqué dans l'activité d'inspection des bâtiments, et a souligné la nécessité de poursuivre le débat au niveau du COREP au moment opportun ;
- Il est nécessaire de corriger le rapport pour indiquer que c'est un membre du Bureau du COREP et non le Président en exercice du COREP qui a participé à l'inspection ;
- Le Sous-comité s'est dit préoccupé par le fait que le rapport n'ait pas cerné le problème et établi les responsabilités.

CONCLUSION DU SOUS-COMITÉ

24. Le Sous-comité a conclu que le rapport d'audit de l'UA sur le bâtiment du Bureau de Washington est un travail en cours, qui doit intégrer les réponses des

entités qui ont fait l'objet d'audit, établir les responsabilités et ensuite être présenté au COREP en temps voulu.

IX. QUESTIONS DIVERSES

25. Il a été convenu que les prochaines réunions seront organisées lorsque les documents seront traduits et disponibles dans toutes les langues de travail de l'UA.

26. Les membres ont indiqué qu'il convient d'examiner également les questions en suspens contenues dans le Rapport d'audit du Conseil des vérificateurs externes de l'UA de 2011.

27. La première séance a été levée à 13h15 et la deuxième réunion tenue le 20 mai a été ajournée à 11 heures.

2013

Rapport du sous-comité du corep sur les questions d'audit

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3332>

Downloaded from African Union Common Repository